



ELSP

EQUIPE LOCALE SOUS PRIORISÉE

On se répète encore mais,

Quand on travaille dans la sécurité, soit on fait les choses correctement soit on ne les fait pas...

On ne doit pas brader la sécurité du personnel pour faire des économies de bout de chandelle... Si vous souhaitez faire des économies commencez par demander le paiement de la redevance TV aux détenus ainsi que le paiement des abonnements canal + et being sport...(entre autres)...

Pour votre information, le protocole ELSP (NOR : JUSK1928803C) est pourtant clair :

Page 4 : « L'organisation du service mise en place doit permettre une présence de membres de l'ELSP en nombre suffisant en journée et la nuit, ainsi qu'en semaine et le week-end, pour réaliser les missions qui leur sont dévolues ; en service de nuit et week-ends, il s'agit essentiellement des extractions médicales non programmées. »

« Il n'est recouru à l'astreinte que pour réaliser des missions spécifiquement dévolues aux ELSP (ex: réalisation d'une extraction médicale en urgence...) »

Le bureau local **FO Justice Saint-Martin-de-ré exige l'application du protocole ELSP en vigueur, c'est à dire pas de panachage de l'ELSP en service de nuit... !!!**

Le bureau local **FO Justice Saint-Martin-de-ré dénonce une volonté manifeste de vouloir faire des économies ridicules sur le dos de la sécurité des personnels :**

La sécurité des personnels n'a pas de prix !

Le bureau local **FO Justice Saint-Martin-de-ré exige une astreinte de nuit par une ELSP complète.**

Le bureau local **FO Justice Saint-Martin-de-ré demande des effectifs à hauteur des nouvelles missions demandées, personnels de surveillance, 1ers surveillants...**

